

EXAMENS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Il y a **trois domaines** de qualification pour les candidats constructeurs-propriétaires. Le tableau ci-dessous vous présente les examens à passer ainsi que la durée de chaque examen.

CONSTRUCTEURS-PROPRIÉTAIRES			
DOMAINES	MODULES	NOMBRE D'EXAMENS	DURÉE
Gestion administrative	Administration et sécurité	1 examen ¹	1 séance de 3 heures
Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction			
Gestion de travaux de construction	Principes techniques	1 examen ²	variable selon la sous-catégorie la sous-catégorie demandée

¹ Commun à toutes les sous-catégories.

² Spécifique à la sous-catégorie demandée.

La note de passage est de **60 % par examen**.

Lorsqu'un examen comporte un plan, cela est indiqué sur votre lettre de convocation et dans la fiche « *Suis-je prêt à passer l'examen* » de l'examen visé.

Les documents (lois, règlements, codes) et le matériel (calculatrice, règle, papier, crayon, etc.) auxquels vous avez droit sont fournis en salles d'examens.

Les examens sont disponibles en **français** et en **anglais**.

LES QUESTIONS D'EXAMENS

Tous les examens sont composés de questions à correction objective et à choix multiples (4 choix). Pour chaque question, il n'existe **qu'une seule bonne réponse**. Le candidat indique sa réponse sur la feuille prévue à cet effet.

Voici quelques exemples de questions d'examens :

GESTION ADMINISTRATIVE

Quelle est la première étape de la planification d'une entreprise de construction?

- A) Établir les objectifs.
- B) Contrôler la qualité.
- C) Organiser la production.
- D) Recruter du personnel.

Bonne réponse «A»

GESTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Quelle est la fonction principale d'une clé dans une semelle?

- A) Servir de joint d'expansion.
- B) Empêcher l'humidité de traverser les murs de fondation.
- C) Retenir les murs contre les poussées latérales du sol.
- D) Servir de voie d'écoulement des eaux.

Bonne réponse «C»

Selon le Code de construction du Québec, quelle doit être la hauteur minimale de tout garde-corps à l'intérieur d'un logement?

- A) 800 mm ($\pm 31 \frac{1}{2}$ po)
- B) 900 mm ($\pm 35 \frac{1}{2}$ po)
- C) 1 000 mm ($\pm 39 \frac{1}{2}$ po)
- D) 1 060 mm ($\pm 41 \frac{1}{2}$ po)

Bonne réponse «B»

Réf. : Code de construction du Québec, art. 9.8.8.2. 4)

DOCUMENTS SUGGÉRÉS POUR LA PRÉPARATION

Les documents (lois, règlements, codes et normes) précédés d'un **astérisque (*)** sont fournis en salles d'examens.

Nous attirons votre attention sur le fait que les questions et leurs réponses ne se trouvent pas telles quelles dans ces documents.

EXAMEN EN ADMINISTRATION ET SÉCURITÉ

- * **Code de sécurité pour les travaux de construction** (L.R.Q., c. S-2.1, r.6), dernière édition. Sections II et III.

EXAMEN EN GESTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

4284 Constructeur-propriétaire en électricité

- * **Code de l'électricité du Québec**, dernière édition.

Aide-mémoire technique. [4^e éd.]. [Montréal] : Corporation des maîtres électriciens du Québec, [1999]. Disponible à la CMEQ.

Guide technique. [Éd. 2000]. [Montréal] : Corporation des maîtres électriciens du Québec, 2000. Disponible à la CMEQ.

Hydro-Québec. **Norme de fourniture d'électricité en basse tension : [livre bleu]**. 8e éd. [Montréal : Hydro-Québec], 1997. + addenda 1998. (E.21-10). Hydro-Québec, 1-800-Energie, tél. : (514) 363-7443.

4285.14 Constructeur-propriétaire en plomberie

- * Commission canadienne des codes du bâtiment et de la prévention des incendies. **Code national de la plomberie - Canada 1995**. 6e éd. Ottawa : Conseil national de recherches du Canada, 1995.

Bolduc, Michel. **Drainage et alimentation en eau potable des bâtiments**. Sainte-Foy : Éditions Le Griffon d'argile, c1987. Disponible à la CMMTQ.

Des fiches « *Suis-je prêt à passer l'examen?* » ont été préparées pour le module « principes techniques » de l'examen en gestion de travaux de construction pour chacune des autres sous-catégories comportant un tel examen. Vous trouverez ces fiches dans les documents adressés aux candidats entrepreneurs, disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.rbq.gouv.qc.ca

ASSUREZ-VOUS D'ÊTRE PRÊT À PASSER L'EXAMEN AVANT DE NOUS FAIRE PARVENIR VOTRE FORMULAIRE.

OBTENIR UNE LICENCE PAR LA FORMATION... C'EST POSSIBLE!

Plusieurs programmes de formation sont reconnus par la Régie du bâtiment du Québec et leur réussite peut donner droit à une exemption d'un ou même de plusieurs examens de la Régie.

Il existe des programmes reconnus par la Régie en gestion administrative, en gestion de la sécurité sur les chantiers de construction et en gestion des travaux de construction.

Ces programmes sont actuellement offerts dans le réseau d'enseignement (écoles secondaires, cégeps, universités) et par d'autres intervenants (diverses associations).

Si vous croyez avoir droit à une exemption à un ou des examens, veuillez fournir les attestations d'études avec votre demande de licence.

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS.

Régie du bâtiment du Québec

Centre de relation clientèle
545, boul. Crémazie Est
4^e étage
Montréal (Québec)
H2M 2V2

Tél. : 1 800 361-0761
(514) 873-0976

Adresse Internet : www.rbq.gouv.qc.ca

*Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.
Ils sont sujets à changement sans préavis.*